

AUDITOR CONSULTANTS C.G.R.

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 106.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 50 RUE ALBERT THOMAS - ROANNE
R.C.S. ROANNE B 406 780 148



*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2000

886

L'an deux mil,
Le trente et un mars à onze heures trente,
Le Conseil d'Administration de la société AUDITOR CONSULTANTS C.G.R. s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

- * Monsieur Eric GRAZIANO,
 - * Monsieur Jean Paul REBILLET,
 - * Mademoiselle Laurence CROPSAL,
- seuls membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration réunissant la présence de tous les administrateurs actuellement en exercice peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric GRAZIANO, Président du Conseil d'Administration, qui donne tout d'abord lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, lequel est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- * démission de Monsieur Eric GRAZIANO de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration,
- * décision à prendre en vue de la nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Eric GRAZIANO, démissionnaire,
- * décision à prendre concernant la nomination d'un administrateur complémentaire,
- * décision à prendre concernant la modification de la dénomination sociale,
- * convocation de l'assemblée générale extraordinaire devant statuer sur ce point,
- * fixation de l'ordre du jour de cette assemblée,
- * délégation des pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour la préparation, la convocation et la tenue de cette assemblée,
- * questions diverses.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre la discussion. Ensuite de laquelle et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente réunion.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Eric GRAZIANO de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société avec effet au 31 mars 2000 et le remercie pour l'ensemble de son activité au sein de la société. Le Conseil d'Administration prend acte que Monsieur Eric GRAZIANO conserve son mandat d'administrateur de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration avec effet au 1er avril 2000 :

* Monsieur Jean Paul REBILLET, demeurant à Saint André d'Apchon (Loire)
Les Salles
et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Jean Paul REBILLET, présent à la réunion, déclare accepter ces fonctions et remercie les membres du Conseil d'Administration pour la confiance qu'ils lui témoignent.

Monsieur Jean Paul REBILLET, Président du Conseil d'Administration, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société.

A ce titre et conformément à la loi, il aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, sauf en ce qui concerne les cautions, avals et garanties qu'il ne pourra donner au nom de la société sans avoir été autorisé préalablement par le Conseil d'Administration dans les conditions légales et réglementaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le 21 avril 2000, à dix huit heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

* décisions à prendre concernant :

- . la nomination d'un administrateur complémentaire,
- . la modification de la dénomination sociale,
- . la modification corrélative des statuts,

* pouvoirs à donner en vue d'accomplir les formalités légales et réglementaires,

* questions diverses.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration donne mission à son Président de prendre toutes mesures appropriées pour assurer conformément à la loi et aux règlements, le droit d'information préalable des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.


Copie Certifiée Conforme